

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 603**3 juin 2003****SOMMAIRE**

| | | | |
|--|--------------|--|--------------|
| Agrostar, S.à r.l., Wasserbillig | 28937 | Invest One, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg | 28941 |
| Amfico, S.à r.l., Luxembourg | 28941 | Jamblin Company S.A., Luxembourg-Kirchberg .. | 28942 |
| Athena Consulting S.A., Luxembourg | 28901 | Kaupthing Management Company S.A., Luxem- | |
| Axel Développement S.A., Luxembourg | 28940 | bourg | 28899 |
| Baladin Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg ... | 28941 | Keytrade Luxembourg S.A., Luxembourg | 28942 |
| BK Enterprises S.A., Luxembourg | 28936 | Laborde Holding S.A.H., Luxembourg | 28943 |
| Brembo International S.A., Luxembourg | 28938 | Lampos Investissements, S.à r.l., Luxembourg ... | 28932 |
| Business Broadcasting Europe, S.à r.l., Luxembourg | 28931 | Luxembourg Association of Investment Profession- | |
| Cairnbulg Holdings S.A., Luxembourg | 28938 | nals, A.s.b.l., Strassen | 28900 |
| Caron International S.A., Luxembourg | 28939 | MD Trading AG, Strassen | 28941 |
| Carraro International S.A., Luxembourg | 28933 | Mectex S.A., Luxembourg | 28902 |
| Carraro International S.A., Luxembourg | 28933 | Monarchy Enterprises, S.à r.l., Luxembourg | 28898 |
| CDR, S.à r.l., Luxembourg | 28937 | Neval Investment S.A., Luxembourg | 28932 |
| Chen Ling S.A., Strassen | 28936 | Niveole I S.A., Luxembourg | 28903 |
| Christopher, S.à r.l., Luxembourg | 28932 | Niveole II S.A., Luxembourg | 28903 |
| Cirio Del Monte Internationale S.A., Luxembourg | 28937 | Niveole III S.A., Luxembourg | 28903 |
| Crystal Palace Investments S.A., Luxembourg ... | 28936 | Niveole S.A., Luxembourg | 28903 |
| Crystal Palace Investments S.A., Luxembourg ... | 28936 | Nordea Bank S.A., Luxembourg-Findel | 28934 |
| Delfin Holding S.A., Luxembourg | 28940 | Nordea Investment Funds S.A., Luxembourg ... | 28944 |
| Dionea Holding S.A., Luxembourg | 28934 | Pax Venture Holding S.A., Luxembourg-Kirch- | |
| Dionea Holding S.A., Luxembourg | 28934 | berg | 28942 |
| Domania Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg .. | 28941 | Phi-Logos A.G., Hupperdange | 28937 |
| Dumatin S.A., Luxembourg | 28902 | Quantumi S.A., Luxembourg-Kirchberg | 28942 |
| EUROFUNDLUX, Euromobiliare International | | Rabobank Corporate Services Luxembourg S.A., | |
| Fun Sicav, Luxembourg | 28940 | Luxembourg | 28900 |
| FG-Finance S.A.H., Findel | 28898 | Reisdorff Invest S.A., Weiswampach | 28937 |
| FG-Finance S.A.H., Findel | 28898 | (La) Rivière Immobilière S.A., Luxembourg | 28943 |
| Fin.Op. S.A., Luxembourg | 28939 | S.I.F.E.C. S.A., Luxembourg | 28902 |
| Finlux Luxembourg S.A., Wasserbillig | 28944 | Salros S.A., Luxembourg-Kirchberg | 28942 |
| Fund-Market Fund Management S.A., Luxem- | | SSCC Lux VI, S.à r.l., Luxembourg | 28931 |
| bourg | 28943 | Stratos International Holding S.A., Luxembourg .. | 28939 |
| Gian Burrasca S.A., Luxembourg | 28901 | Taurus Participations S.A.H., Luxembourg | 28944 |
| Gram & Partners S.A., Luxembourg | 28944 | Velveta International S.A., Luxembourg-Kirch- | |
| Holzanlagen S.A., Luxembourg | 28940 | berg | 28938 |
| HR Group S.A., Luxembourg | 28933 | Velveta International S.A., Luxembourg-Kirch- | |
| I.B.T. International S.A., Luxembourg | 28939 | berg | 28938 |
| ICT Europe S.A., Strassen | 28938 | Verizon Global Solutions Luxembourg, S.à r.l., | |
| Invest Control Services Administratifs, S.à r.l., Lu- | | Munsbach | 28899 |
| xembourg | 28943 | Viatrix Holding (Luxembourg), S.à r.l., Münsbach | 28900 |

MONARCHY ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 243.357.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.119.

Suite à la décision de l'Associé unique datée du 31 mars 2003, la démission de ses fonctions de Gérant B de Madame Juliette Lorang a été acceptée et ratifiée avec effet au 31 mars 2003.

La nomination aux fonctions de Gérant B de Monsieur Koen van Baren, 3, rue J.P. Wilhelm, L-8271 Mamer comme successeur du Gérant démissionnaire a été acceptée avec effet au 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour extrait sincère et conforme
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03837. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023909.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

FG-FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 32.285.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04393, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour SOCIETE FG-FINANCE S.A.H.

NORDEA BANK S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

(025127.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

FG-FINANCE S.A.H., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.
H. R. Luxemburg B 32.285.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Hauptversammlung am 12. Mai 2003

Die Hauptversammlung hat folgende Beschlüsse gefasst:

Erstens

Folgende Personen wurden als Mitglieder des Verwaltungsrats wiedergewählt:

- Frau Seija Turunen, leitende Angestellte,
- Herr Christer Antson, leitender Angestellter und
- Herr Lars Trygg, leitender Angestellter

jeweils mit Anschrift Porkkalankatu 20A, FIN-00180 Helsinki. Ihre Mandate sind bis zur im Jahre 2004 stattfindenden ordentlichen Hauptversammlung gültig.

Zweitens

Als Rechnungskommissar wurde Herr Olivier Humblet, Bankangestellter, 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel, wiedergewählt. Sein Mandat ist bis zur im Jahre 2004 stattfindenden ordentlichen Hauptversammlung gültig.

Das Ergebnis für das am 31. Dezember 2002 abgelaufene Geschäftsjahr ist ein Verlust von EUR 4.063.068,68.

Luxemburg, den 19. Mai 2003.

Für die Gesellschaft FG-FINANCE S.A.H.

NORDEA BANK S.A.

L'agent domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04388. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025124.3/036/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

KAUPTHING MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 56.157.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 17 avril 2003

1. L'Assemblée Générale Ordinaire de KAUPTHING MANAGEMENT S.A. décide de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002 et de reporter le bénéfice disponible s'élevant à EUR 11.121.350,-.

2. L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- de réélire Messieurs Ottar Gudjonsson et Jean Heckmus en qualité d'Administrateurs pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004;
- de nommer, sous réserve du nihil obstat de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Monsieur Kjell Thelenius en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Gudmundur Hauksson démissionnaire;
- de nommer, sous réserve du nihil obstat de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Monsieur Hreidar Sigurdsson en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Sigurdur Einarsson démissionnaire;
- de nommer, sous réserve du nihil obstat de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Monsieur Gudbjorn Maronsson en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Sigurdur Hafstein démissionnaire;
- de réélire le Commissaire aux Comptes, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Ottar Gudjonsson, Director, KAUPTHING HF, Reykjavík, Iceland;
- Monsieur Hreidar Sigurdsson, Director, KAUPTHING HF, Reykjavík, Iceland;
- Monsieur Gudbjorn Maronsson, Chief Fund Manager, KAUPTHING HF, Reykjavík, Iceland;
- Monsieur Kjell Thelenius, Director, ARAGON ASSET MANAGERMENTS S.A., Stockholm, Sweden;
- Monsieur Jean Heckmus, First Vice-President, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.

Commissaire aux Comptes

- PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, Espace Ariane, 400, route d'Esch, BP 1443. Luxembourg, le 20 mai 2003.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

V. Jean / L. Schroeder

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE05074. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024570.3/1183/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

VERIZON GLOBAL SOLUTIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 7.974.500,-.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 82.521.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 28 mars 2003 que les gérants de catégorie A suivants ont démissionné de leur fonction avec effet immédiat:

- Monsieur Thomas Bartlett, CPA, né le 25 avril 1958 au New Jersey, Etats-Unis, demeurant au 17 Tanglewood Drive, Titusville, New Jersey, NJ 07938, Etats-Unis;

- Monsieur Jeffrey Noto, Finance Executive, né le 12 septembre 1954 au New Jersey, Etats-Unis, demeurant au 12 Alexandra Lane, Long Valley, New Jersey, NJ 07853, Etats-Unis.

Décharge leur a été accordée pour l'exécution de leur mandat.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes ci-après visées ont été nommées gérants de catégorie A avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:

- Monsieur Peter K. Geiger, CPA, né le 2 mai 1958 à New York, Etats-Unis, demeurant au 75 Old Mountain Road Lebanon, New Jersey, NJ 08833, Etats-Unis;

- Monsieur Noël J. Dinsmore, Finance Executive, né le 25 novembre 1966 à Belfast, Irlande du Nord, demeurant au 3 Park View, Grange Rath Drogheda, County Louth, Ireland.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 15 mai 2003.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03234. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024383.3/556/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

LUXEMBOURG ASSOCIATION OF INVESTMENT PROFESSIONALS, A.s.b.l.,

Association sans but lucratif.

Siège social: L-8008 Strassen, 132, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg F7.

—
Une erreur dans la dénomination de la société s'est produite lors de l'enregistrement de la société. La traduction française du nom de la société a été transmise par erreur en lieu et place de la dénomination en anglais.

La dénomination est rectifiée en:

LUXEMBOURG ASSOCIATION OF INVESTMENT PROFESSIONALS, A.s.b.l.

Luxembourg, le 21 mai 2003.

L. Kirch / M. Eichenberger / E. Werner / P. Bernard / A. Nicolaus

Président / Vice-Président / Vice-Président / Treasurer / Director

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05371. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024812.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

VIATRIS HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.712.500,-.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 87.533.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 30 avril 2003 que Madame Ute Braüer, née le 1^{er} décembre 1956 à Oberhausnen (Allemagne), demeurant au 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, a été remplacée avec effet immédiat dans ses fonctions de gérant de la société par la personne suivante:

- Monsieur Michael Kidd, né le 18 avril 1960 à Basingstoke (Grande-Bretagne), chartered accountant, demeurant au 21, rue d'Alzingen, L-3397 Roeser.

Décharge a été accordée à Madame Braüer pour l'exécution de son mandat.

Il résulte également desdites résolutions que le siège social de la société a été transféré du 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach au 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, et ce avec effet au 1^{er} avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 15 mai 2003.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03236. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024381.3/556/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 37.363.

—
Décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 5 mai 2003

L'assemblée décide de réélire Messieurs:

- Victor Den Hoedt, administrateur, Luxembourg

- Franck Spreuwers, administrateur, Luxembourg

- Johan Lont, administrateur, Pays-Bas

- André Nagelmaker, administrateur, Pays-Bas

au poste d'administrateur pour une période d'une année.

L'assemblée décide de réélire

KPMG AUDIT, Luxembourg

au poste de commissaire aux comptes pour une période d'une année.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE02376. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025022.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

ATHENA CONSULTING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 76.224.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2002 que les personnes suivantes ont été renommées avec effet immédiat:

Administrateurs de catégorie A

- Monsieur Giovanni Ponti, Finance Adviser, né le 2 août 1960 à Varese, Italie, demeurant à 25, boulevard Flandrin, F-75016 Paris, France;
- Monsieur Pascal Dubois, Strategic Consultant, né le 23 août 1957 à Vire, France, demeurant à 1, rue des Tournelles, F-78000 Versailles, France.

Administrateurs de catégorie B

- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, né le 30 octobre 1952 à Wiltz, Luxembourg, demeurant à 10, avenue Nic Kreins, L-9536 Wiltz, Luxembourg.
- Monsieur Gaston Schoux, Director, né le 24 février 1949 à Differdange, Luxembourg, demeurant à 5 Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Il résulte également de ladite assemblée que la société ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Luxembourg, 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, a été renommée avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Décharge leur a été donnée pour l'exercice de leurs mandats.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03238. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024385.3/556/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

GIAN BURRASCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 76.396.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le jeudi 28 novembre 2002, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 2 septembre 2002 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;
- Madame Rachel Szymanski, employée privée, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg, et décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, Monsieur Vincent Thill, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 14 mars 2003.

Le Conseil d'Administration

S. Vandì / R. Szymanski

Administrateurs

(024837.3/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

MECTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 56.320.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 7 avril 2003, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance à la date de ce jour, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'assemblée prend acte de et accepte la demande de Monsieur Pierre Bouchoms de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur lors de la présente Assemblée et décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Danilo Arizzi, dirigeant, demeurant à Albino (Italie), Administrateur;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;
- Monsieur Sergio Vandt, employé privé, demeurant à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui doit approuver les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer pour un nouveau terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEIL S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui doit approuver les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

Le Conseil d'Administration

S. Vandt / D. Murari

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02640. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(024833.3/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

DUMATIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 38.194.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2003 que la société INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement de UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A., démissionnaire et avec la mission spéciale de statuer sur les exercices 2001 et 2002.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

M. Schaeffer / G. Schneider

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03661. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024390.3/535/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

S.I.F.E.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 79.147.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Redange-sur-Attert, le 14 janvier 2003, vol. 145, fol. 11, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(024858.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

NIVEOLE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

NIVEOLE I S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

NIVEOLE II S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

NIVEOLE III S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-eighth day in the month of February.
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of NIVEOLE S.A., a société anonyme with registered office in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, Grand Duchy of Luxembourg, (the «Company»), incorporated by deed of Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, on November 13, 1998, published in the Mémorial C, number 37 of January 22, 1999. The articles of Incorporation of the Company have for the last time been amended under private seal on December 19, 2001, published in the Mémorial C, number 594 of April 17, 2002.

The meeting was declared open at 12.30 and was presided by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary of the meeting Mr Grégory Surply, lawyer, residing in Luxembourg.

Mr Jean-Michel Schmit, lawyer, residing in Luxembourg was elected as scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to record that:

(i) The agenda of the meeting is as follows:

1. Approval and implementation of the demerger of the Company by incorporation of three new Luxembourg companies under the form of public limited companies (sociétés anonymes) (the «New Companies») with their respective registered office in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, and named NIVEOLE I S.A., NIVEOLE II S.A. and NIVEOLE III S.A. respectively, in conformity with articles 288 and 307 of the Luxembourg law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the «Law»), and in accordance with the demerger proposal of the Company's board of directors published in the Mémorial C, number 1814 of December 24, 2002 in accordance with article 290 of the Law (the «Demerger Proposal»).

2. Waiver of the application of article 293, article 294 paragraphs (1), (2) and (4), and of article 295 paragraph (1) c, d) and e) of the Law, in accordance with article 296 of the Law.

3. Approval of the transfer to the New Companies of all the Company's assets and liabilities, without exception, following the Company's dissolution without liquidation, substantially as set out in the balance sheets published together with the demerger proposal in conformity with the Law.

4. Approval of the allotment by the New Companies to the current shareholders of the Company, in exchange for the contribution of all the assets and liabilities of the Company, of fifteen thousand five hundred (15,500) shares with a nominal value of two euro (EUR 2.-) each in the capital of the newly incorporated company NIVEOLE I S.A., of fifteen thousand five hundred (15,500) shares with a nominal value of two euro (EUR 2.-) each in the capital of the newly incorporated company NIVEOLE II S.A. and of fifteen thousand five hundred (15,500) shares with a nominal value of two euro (EUR 2.-) each in the capital of the newly incorporated company NIVEOLE III S.A., each time in proportion to their respective current shareholding in the Company, as well as of the full payment of the par value of the newly issued shares and of a share premium corresponding to the difference between the net assets contributed and the nominal value of the shares subscribed for.

5. Incorporation of the New Companies.

6. Approval of the terms of cancellation of the Company's shares and the terms of delivery of the new shares issued by the New Companies in accordance with the Demerger Proposal.

7. Acknowledgement of the perfection of the demerger and the consequent dissolution without liquidation of the Company.

8. Conservation of the Company's corporate documents.

9. Discharge to the members of the board of directors and to the auditor of the Company.

(ii) The names of the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance list. Such attendance list and the proxies of the represented shareholders signed *ne varietur* by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will remain attached to the original of these minutes to be registered therewith.

(iii) It appears from the said attendance list that all shares issued by the Company are duly represented and agree to vote on the agenda, so that the meeting is regularly constituted and may properly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented.

(iv) After full discussion, the general meeting of shareholders, then in each time unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

Resolved to approve and implement the demerger of the Company by incorporation of the New Companies, in conformity with articles 288 and 307 of the Law and in accordance with the Demerger Proposal.

Second resolution

Resolved to waive the application of article 293, article 294 paragraphs (1), (2) and (4), and article 295 paragraph (1) c), d) et e), in accordance with article 296 of the Law.

Third resolution

Acknowledged that no significant change occurred in the Company's assets and liabilities since the establishment of the Demerger Proposal, except that the company Lamagna S.A. has been split into three new Luxembourg companies under the form of public limited companies (sociétés anonymes) with their respective registered offices in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, and named LAMAGNA I S.A., LAMAGNA II S.A. and LAMAGNA III S.A. respectively, so that the Company's participation in LAMAGNA S.A. has been replaced by a participation in each of the three new companies LAMAGNA I S.A., LAMAGNA II S.A. and LAMAGNA III S.A.

Resolved to transfer to the New Companies all the Company's assets and liabilities, without exception, following the Company's dissolution without liquidation, as follows:

Tentative opening balance sheet of NIVEOLE I S.A. in euro

Assets

Fixed Assets

| | |
|-----------------------------|--------------|
| LAMAGNA I S.A. (100%) | 4,109,341.00 |
|-----------------------------|--------------|

Current Assets

| | |
|---------------------|--------|
| Cash at banks | 565.00 |
|---------------------|--------|

| | |
|-------------|--------------|
| Total | 4,109,906.00 |
|-------------|--------------|

Liabilities

Capital and Reserves

| | |
|----------------------|-----------|
| Issued capital | 31,000.00 |
|----------------------|-----------|

| | |
|---------------------|--------------|
| Share premium | 2,306,698.00 |
|---------------------|--------------|

Liabilities

| | |
|-----------------------|--------------|
| Promissory note | 1,771,199.00 |
|-----------------------|--------------|

| | |
|-----------------------|----------|
| Accrued charges | 1,009.00 |
|-----------------------|----------|

| | |
|-------------|--------------|
| Total | 4,109,906.00 |
|-------------|--------------|

Tentative opening balance sheet of NIVEOLE II S.A. in euro

Assets

Fixed Assets

| | |
|------------------------------|------------|
| LAMAGNA II S.A. (100%) | 248,503.00 |
|------------------------------|------------|

| | |
|-------------|------------|
| Total | 248,503.00 |
|-------------|------------|

Liabilities

Capital and Reserves

| | |
|----------------------|-----------|
| Issued capital | 31,000.00 |
|----------------------|-----------|

| | |
|---------------------|-----------|
| Share premium | 14,808.00 |
|---------------------|-----------|

Liabilities

| | |
|-----------------------|------------|
| Promissory note | 202,442.00 |
|-----------------------|------------|

| | |
|-----------------------|--------|
| Accrued charges | 253.00 |
|-----------------------|--------|

| | |
|-------------|------------|
| Total | 248,503.00 |
|-------------|------------|

Tentative opening balance sheet of NIVEOLE III S.A. in euro

Assets

Fixed Assets

| | |
|-------------------------------|---------------|
| LAMAGNA III S.A. (100%) | 26,648,476.00 |
|-------------------------------|---------------|

| | |
|-------------|---------------|
| Total | 26,648,476.00 |
|-------------|---------------|

Liabilities

Capital and Reserves

| | |
|----------------------|-----------|
| Issued capital | 31,000.00 |
|----------------------|-----------|

| | |
|---------------------|---------------|
| Share premium | 27,392,790.00 |
|---------------------|---------------|

Liabilities

| | |
|-----------------------|--------------|
| Promissory note | 1,223,989.00 |
|-----------------------|--------------|

| | |
|-----------------------|--------|
| Accrued charges | 698.00 |
|-----------------------|--------|

| | |
|-------------|---------------|
| Total | 26,648,476.00 |
|-------------|---------------|

Resolved that in accordance with the Demerger Proposal, the demerger shall accountingwise have retroactive effect as from September 30, 2002 and that all actions taken by the Company since September 30, 2002 should accountingwise be considered as having been taken on behalf of the New Companies.

Resolved that where an asset of the Company is not assigned to any of the New Companies and where the interpretation of the Demerger Proposal does not make a decision on its assignment possible, the asset or the amount corresponding to the value thereof shall be assigned to all the New Companies in proportion to the assets contributed and

assigned to each of them and resolved that where a liability of the Company is not assigned to any of the New Companies and where the interpretation of the Demerger Proposal does not make a decision on its assignment possible, each of the New Companies shall be jointly and severally liable therefor. The joint and several liability of the New Companies shall however be limited to the net assets assigned to each of them.

Fourth resolution

Resolved to approve the allotment by the New Companies to the current shareholders of the Company, in exchange for the contribution of all the assets and liabilities of the Company, of fifteen thousand five hundred (15,500) shares with a nominal value of two euro (EUR 2.-) each in the capital of the newly incorporated company NIVEOLE I S.A., of fifteen thousand five hundred (15,500) shares with a nominal value of two euro (EUR 2.-) each in the capital of the newly incorporated company NIVEOLE II S.A. and of fifteen thousand five hundred (15,500) shares with a nominal value of two euro (EUR 2.-) each in the capital of the newly incorporated company NIVEOLE III S.A., each time in proportion to their respective current shareholding in the Company, and acknowledged the full payment of the par value of the newly issued shares and of a share premium corresponding to the difference between the net assets contributed and the nominal value of the shares subscribed for.

Fifth resolution

Resolved to incorporate each of the New Companies, the articles of incorporation of which shall read as stated in the Demerger Proposal and requested the undersigned notary to draw up the deed of incorporation of each of the New Companies as follows:

NIVEOLE I S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Chapter I.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a société anonyme, which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles.

The Company will exist under the name of NIVEOLE I S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The sole object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

In a general fashion the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The corporate capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into fifteen thousand and five hundred (15,500) fully paid up shares with a par value of two euro (EUR 2.-) per share.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company may also issue multiple share certificates.

Chapter III.- Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 7. Board of Directors. The Company will be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without a cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors will choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not to be a director, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors will meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman will preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in case of urgency or as otherwise provided for in this article, at least one week's written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

If all the directors are present or represented at a meeting of the board of directors and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice. The notice may also be waived by the consent in writing or by telefax, cable, telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Every board meeting shall be held in Luxembourg.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

A quorum of the board shall be the presence or the representation of a majority of the directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at the relevant meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several directors.

Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meetings. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

Art. 11. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board, but only within the limits of such power.

Art. 14. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company is entrusted to one auditor or several auditors who need not to be shareholders.

The auditors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

Chapter IV.- Meeting of Shareholders

Art. 15. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

It has the powers conferred upon it by law.

Art. 16. Annual General Meeting. The annual general meeting will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the last Friday of the month of April of each year, at 3:30 p.m..

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 17. Other General Meetings. The board of directors may convene other general meetings. Such meeting must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Procedure, Vote. Shareholders will meet upon call by the board of directors or the auditor or the auditors made in the forms provided for by law. The notice will contain the agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares represented.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

Chapter V.- Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

The board of directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 20. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by the law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 22. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription

The articles of incorporation of NIVEOLE I S.A. having thus been established, the parties appearing declared that they subscribe for the newly issued fifteen thousand five hundred (15,500) shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each, and pay said shares together with an aggregate share premium that corresponds to the difference between the net assets contributed and the nominal value of the shares subscribed for, entirely up by contribution in kind of assets and liabilities that represent a part of the demerged Company, as reflected below, it being agreed that in accordance with the Demerger Proposal, the demerger shall accountingwise have retroactive effect as from September 30, 2002 and that all

actions taken by the Company since September 30, 2002 should accountingwise be considered as having been taken on behalf of NIVEOLE I S.A.

| | | |
|----------------------------------|--------------------|------------------|
| Assets contributed in euro | | |
| <i>Current Assets</i> | | |
| LAMAGNA I S.A. (100%) | | 4,109,341.00 |
| <i>Fixed Assets</i> | | |
| Cash at banks | | 565.00 |
| Total | | 4,109,906.00 |
| Liabilities contributed in euro | | |
| <i>Capital and Reserves</i> | | |
| Issued capital | | 31,000.00 |
| Share premium | | 2,306,698.00 |
| <i>Liabilities</i> | | |
| Promissory note | | 1,771,199.00 |
| Accrued charges | | 1,009.00 |
| Total | | 4,109,906.00 |
| Shareholders | | |
| | Subscribed capital | Number of shares |
| - Mrs Maggy Kohl-Birget | 30.- EUR | 15 shares |
| - BEACHCAVE CORPORATION N.V..... | 30,970.- EUR | 15,485 shares |
| Total:..... | 31,000.- EUR | 15,500 shares |

Statement

Evidence of all payments made by contribution in kind have been provided to the undersigned notary by a report dated February 21, 2003, from FIDUCIAIRE AUDITLUX, S.à r.l., independent auditor, having its registered office in L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir, in accordance with articles 26-1 and 294 (3) of the Law. This report, signed *in* varietur by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will remain attached to the original of these minutes to be registered therewith, provides the following conclusions: «Based on the verification procedures applied as described above, we are of the opinion that the value on 30 September 2002 of the assets less the liabilities to be contributed to NIVEOLE I S.A. by NIVEOLE S.A. is at least equal to the 15,500 Ordinary shares of 2.- Euro each issued with a premium of 2,306,698.- Euro.»

The undersigned notary declared that the conditions provided for by article 26 of the Law, have been observed.

Pro Fisco

Since the contributions made to NIVEOLE I S.A. are part of the assets and liabilities of the demerged company NIVEOLE S.A., which contributes all its assets and liabilities, without exception, to three newly incorporated companies, NIVEOLE I S.A., NIVEOLE II S.A. and NIVEOLE III S.A., to be incorporated at the demerger of NIVEOLE S.A., all three having their registered office in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, since the contributions are only remunerated by attribution of shares and since all the companies involved have their registered office in the Grand Duchy of Luxembourg, which is a member state of the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law of September 29, 1971, which provides for an exemption of capital duty.

Transitory Provisions

The first financial year of NIVEOLE I S.A. will begin on the date of formation of the company and will end on the last day of December 2003.

* * *

NIVEOLE II S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Chapter I.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a société anonyme which, will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles.

The Company will exist under the name of NIVEOLE II S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which,

notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The sole object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

In a general fashion the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The corporate capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into fifteen thousand and five hundred (15,500) fully paid up shares with a par value of two euro (EUR 2.-) per share.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company may also issue multiple share certificates.

Chapter III.- Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 7. Board of Directors. The Company will be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without a cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors will choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not to be a director, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors will meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman will preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in case of urgency or as otherwise provided for in this article, at least one week's written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

If all the directors are present or represented at a meeting of the board of directors and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice. The notice may also be waived by the consent in writing or by telefax, cable, telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Every board meeting shall be held in Luxembourg.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

A quorum of the board shall be the presence or the representation of a majority of the directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at the relevant meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several directors.

Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meetings. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

Art. 11. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, em-

ployees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board, but only within the limits of such power.

Art. 14. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company is entrusted to one auditor or several auditors who need not to be shareholders.

The auditors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

Chapter IV.- Meeting of Shareholders

Art. 15. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

It has the powers conferred upon it by law.

Art. 16. Annual General Meeting. The annual general meeting will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Friday of the month of April of each year, at 4.00 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 17. Other General Meetings. The board of directors may convene other general meetings. Such meeting must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Procedure, Vote. Shareholders will meet upon call by the board of directors or the auditor or the auditors made in the forms provided for by law. The notice will contain the agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares represented.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

Chapter V.- Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

The Board of directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 20. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by the law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 22. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription

The articles of incorporation of NIVEOLE II S.A. having thus been established, the parties appearing declared that they subscribe for the newly issued fifteen thousand and five hundred (15,500) shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each, and pay said shares together with an aggregate share premium that corresponds to the difference between the net assets contributed and the nominal value of the shares subscribed for, entirely up by contribution in kind of assets and liabilities that represent a part of the demerged Company, as reflected below, it being agreed that in accordance with the Demerger Proposal, the demerger shall accountingwise have retroactive effect as from September 30, 2002 and that all actions taken by the Company since September 30, 2002 should accountingwise be considered as having been taken on behalf of NIVEOLE II S.A.

| | | |
|-----------------------------------|--------------------|------------------|
| Assets contributed in euro | | |
| <i>Fixed Assets</i> | | |
| LAMAGNA II S.A. (100%) | | 248,503.00 |
| Total | | 248,503.00 |
| Liabilities contributed in euro | | |
| <i>Capital and Reserves</i> | | |
| Issued capital | | 31,000.00 |
| Share premium | | 14,808.00 |
| <i>Liabilities</i> | | |
| Promissory note | | 202,442.00 |
| Accrued charges | | 253.00 |
| Total | | 248,503.00 |
| Shareholders | Subscribed capital | Number of shares |
| - Mrs Maggy Kohl-Birget | 30.- EUR | 15 shares |
| - BEACHCAVE CORPORATION N.V. | 30,970.- EUR | 15,485 shares |
| Total: | 31,000.- EUR | 15,500 shares |

Statement

Evidence of all payments made by contribution in kind have been provided to the undersigned notary by a report dated February 21, 2003, from FIDUCIAIRE AUDITLUX, S.à r.l., independent auditor, having its registered office in L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir, in accordance with articles 26-1 and 294 (3) of the Law. This report, signed *in varietur* by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will remain attached to the original of these minutes to be registered therewith, provides the following conclusions: «Based on the verification procedures applied as described above, we are of the opinion that the value on 30 September 2002 of the assets less the liabilities to be contributed to NIVEOLE II S.A. by NIVEOLE S.A. is at least equal to the 15,500 Ordinary shares of 2.- Euro each issued with a premium of 14,808 Euro.»

The undersigned notary declared that the conditions provided for by article 26 of the Law have been observed.

Pro Fisco

Since the contributions made to NIVEOLE II S.A. are part of the assets and liabilities of the demerged company NIVEOLE S.A., which contributes all its assets and liabilities, without exception, to three newly incorporated companies, NIVEOLE I S.A., NIVEOLE II S.A. and NIVEOLE III S.A., to be incorporated at the demerger of NIVEOLE S.A., all three having their registered office in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, since the contributions are only remunerated by attribution of shares and since all the companies involved have their registered office in the Grand Duchy of Luxembourg, which is a member state of the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law of September 29, 1971, which provides for an exemption of capital duty.

Transitory provisions

The first financial year of NIVEOLE II S.A. will begin on the date of formation of the company and will end on the last day of December 2003.

* * *

NIVEOLE III S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles.

The Company will exist under the name of NIVEOLE III S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The sole object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

In a general fashion the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The corporate capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into fifteen thousand and five hundred (15,500) fully paid up shares with a par value of two euro (EUR 2.-) per share.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company may also issue multiple share certificates.

Chapter III.- Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 7. Board of Directors. The Company will be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without a cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors will choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not to be a director, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors will meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman will preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in case of urgency or as otherwise provided for in this article, at least one week's written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

If all the directors are present or represented at a meeting of the board of directors and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice. The notice may also be

waived by the consent in writing or by telefax, cable, telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Every board meeting shall be held in Luxembourg.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

A quorum of the board shall be the presence or the representation of a majority of the directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at the relevant meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several directors.

Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meetings. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

Art. 11. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board, but only within the limits of such power.

Art. 14. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company is entrusted to one auditor or several auditors who need not to be shareholders.

The auditors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

Chapter IV.- Meeting of Shareholders

Art. 15. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

It has the powers conferred upon it by law.

Art. 16. Annual General Meeting. The annual general meeting will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Friday of the month of April of each year, at 4.30 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 17. Other General Meetings. The board of directors may convene other general meetings. Such meeting must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Procedure, Vote. Shareholders will meet upon call by the board of directors or the auditor or the auditors made in the forms provided for by law. The notice will contain the agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares represented.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

Chapter V.- Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

The Board of directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 20. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by the law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 22. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription

The articles of incorporation of NIVEOLE III S.A. having thus been established, the parties appearing declared that they subscribe for the newly issued fifteen thousand and five hundred (15,500) shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each, and pay said shares together with an aggregate share premium that corresponds to the difference between the net assets contributed and the nominal value of the shares subscribed for, entirely up by contribution in kind of assets and liabilities that represent a part of the demerged Company, as reflected below, it being agreed that in accordance with the Demerger Proposal, the demerger shall accountingwise have retroactive effect as from September 30, 2002 and that all actions taken by the Company since September 30, 2002 should accountingwise be considered as having been taken on behalf of NIVEOLE III S.A.

Assets contributed in euro

Fixed Assets

| | |
|-------------------------------|---------------|
| LAMAGNA III S.A. (100%) | 28,648,476.00 |
| Total | 28,648,476.00 |

Liabilities contributed in euro

Capital and Reserves

| | |
|----------------------|---------------|
| Issued capital | 31,000.00 |
| Share premium | 27,392,790.00 |

Liabilities

| | |
|-----------------------|---------------|
| Promissory note | 1,223,989.00 |
| Accrued charges | 698.00 |
| Total | 26,648,476.00 |

| Shareholders | Subscribed capital | Number of shares |
|-----------------------------------|--------------------|------------------|
| - Mrs Maggy Kohl-Birget | 30.- EUR | 15 shares |
| - BEACHCAVE CORPORATION N.V. | 30,970.- EUR | 15,485 shares |
| Total: | 31,000.- EUR | 15,500 shares |

Statement

Evidence of all payments made by contribution in kind have been provided to the undersigned notary by a report dated February 21, 2003, from FIDUCIAIRE AUDITLUX, S.à r.l., independent auditor, having its registered office in L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir, in accordance with articles 26-1 and 294 (3) of the Law. This report, signed *ne varietur* by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will remain attached to the original of these minutes to be registered therewith, provides the following conclusions: «Based on the verification procedures applied as described above, we are of the opinion that the value on 30 September 2002 of the assets less the liabilities to be contributed by NIVEOLE III S.A. by NIVEOLE S.A. is at least equal to the 15,500 Ordinary shares of 2.- Euro each issued with a premium of 27,392,790.- Euro.»

The undersigned notary declared that the conditions provided for by article 26 of the Law have been observed.

Pro Fisco

Since the contributions made to NIVEOLE III S.A. are part of the assets and liabilities of the demerged company NIVEOLE S.A., which contributes all its assets and liabilities, without exception, to three newly incorporated companies, NIVEOLE I S.A., NIVEOLE II S.A. and NIVEOLE III S.A., to be incorporated at the demerger of NIVEOLE S.A., all three having their registered office in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, since the contributions are only remunerated by attribution of shares and since all the companies involved have their registered office in the Grand Duchy of Luxembourg, which is a member state of the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law of September 29, 1971, which provides for an exemption of capital duty.

Transitory Provisions

The first financial year will of NIVEOLE III S.A. begin on the date of formation of the company and will end on the last day of December 2003.

* * *

Sixth resolution

Resolved to approve the terms of cancellation of the Company's shares and the terms of delivery of the shares issued by the New Companies as set out in the Demerger Proposal.

Seventh resolution

Acknowledged that the demerger of the Company is perfected as provided for by article 301 of the Law, without prejudice to article 302 of the Law on the effect of the demerger towards third parties and that the Company is dissolved without liquidation as a consequence of the demerger.

Eighth resolution

Resolved to keep the Company's corporate documents at the registered office of the Company during the minimum period provided for by the Law.

Ninth resolution

Resolved to grant full discharge to the Company's directors as well as to the Company's auditor for the exercise of their duties until the present date.

Extraordinary general meeting of NIVEOLE I S.A.

Mrs Maggy Kohl-Birget and the company BEACHCAVE CORPORATION N.V., prenamed, representing the whole of the subscribed capital of NIVEOLE I S.A., considering themselves to be duly convened, proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and having stated that it was regularly constituted, they passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The extraordinary general meeting of shareholders fixed at three (3) the number of directors and appointed the following persons as directors, their term of office ending at the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts for the period ending 31 December 2003:

a) Mr Armin Rudi Kirchner, company director, with professional address in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri,

b) Mr Hugo J.L. Neuman, company director, with professional address in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri,

c) TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme registered in the Luxembourg Company Register, in section B number 84.993 and with registered office in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

2. The extraordinary general meeting of shareholders fixed at one (1) the number of statutory auditors and appointed the following persons as directors, their term of office ending at the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts for the period ending 31 December 2003:

L'ALLIANCE RÉVISION, S.à r.l., a société à responsabilité limitée registered in the Luxembourg Company Register, in section B number 46498 and with registered office in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

3. The extraordinary general meeting of shareholders authorized, in accordance with the Company's current articles of incorporation and with the Luxembourg law, the board of directors to delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management of the Company to one or several of the current directors of the Company.

4. The extraordinary general meeting of shareholders decided that the Company's registered office shall be in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Extraordinary general meeting of NIVEOLE II S.A.

Mrs Maggy Kohl-Birget and the company BEACHCAVE CORPORATION N.V., prenamed, representing the whole of the subscribed capital of NIVEOLE II S.A., considering themselves to be duly convened, proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and having stated that it was regularly constituted, they passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The extraordinary general meeting of shareholders fixed at three (3) the number of directors and appointed the following persons as directors, their term of office ending at the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts for the period ending 31 December 2003:

a) Mr Armin Rudi Kirchner, company director, with professional address in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri,

b) Mr Hugo J.L. Neuman, company director, with professional address in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri,

c) TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme registered in the Luxembourg Company Register, in section B number 84.993 and with registered office in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

2. The extraordinary general meeting of shareholders fixed at one (1) the number of statutory auditors and appointed the following persons as directors, their term of office ending at the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts for the period ending 31 December 2003:

L'ALLIANCE RÉVISION, S.à r.l., a société à responsabilité limitée registered in the Luxembourg Company Register, in section B number 46.498 and with registered office in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

3. The extraordinary general meeting of shareholders authorized, in accordance with the Company's current articles of incorporation and with the Luxembourg law, the board of directors to delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management of the Company to one or several of the current directors of the Company.

4. The extraordinary general meeting of shareholders decided that the Company's registered office shall be in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Extraordinary general meeting of NIVEOLE III S.A.

Mrs Maggy Kohl-Birget and the company BEACHCAVE CORPORATION N.V., prenamed, representing the whole of the subscribed capital of NIVEOLE III S.A., considering themselves to be duly convened, proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and having stated that it was regularly constituted, they passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The extraordinary general meeting of shareholders fixed at three (3) the number of directors and appointed the following persons as directors, their term of office ending at the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts for the period ending 31 December 2003:

a) Mr Armin Rudi Kirchner, company director, with professional address in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri,

b) Mr Hugo J.L. Neuman, company director, with professional address in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri,

c) TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme registered in the Luxembourg Company Register, in section B number 84.993 and with registered office in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

2. The extraordinary general meeting of shareholders fixed at one (1) the number of statutory auditors and appointed the following persons as directors, their term of office ending at the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts for the period ending 31 December 2003:

L'ALLIANCE RÉVISION, S.à r.l., a société à responsabilité limitée registered in the Luxembourg Company Register, in section B number 46.498 and with registered office in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

3. The extraordinary general meeting of shareholders authorized, in accordance with the Company's current articles of incorporation and with the Luxembourg law, the board of directors to delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management of the Company to one or several of the current directors of the Company.

4. The extraordinary general meeting of shareholders decided that the Company's registered office shall be in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Statement

The undersigned notary declared, in accordance with article 300 (2) of the Law, having checked and confirmed the existence and the legality of the documents and formalities incumbent upon the demerged Company as well as of the demerger proposal.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately eleven thousand hundred thirty euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-huit février.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de NIVEOLE S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée par acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 novembre 1998, publié au Mémorial C N° 68 du 4 février 1999. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte sous seing privé le 19 décembre 2001, publié au Mémorial C N° 594 du 17 avril 2002.

La séance a été ouverte à 12.30 heures, sous la présidence de Maître Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Maître Grégory Surply, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Jean-Michel Schmit, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président a exposé et a prié le notaire d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Approbation et réalisation de la scission de la Société par constitution de trois nouvelles sociétés anonymes luxembourgeoises (les «Nouvelles Sociétés»), NIVEOLE I S.A., NIVEOLE II S.A., NIVEOLE III S.A. ayant toutes trois leur siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, conformément aux articles 288 et 307 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et conformément au projet de scission du conseil d'administration de la Société tel que publié au Mémorial C N° 1814 le 24 décembre 2002 conformément à l'article 290 de la Loi (le «Projet de Scission»).

2. Renonciation à l'application des articles 293, 294 paragraphes (1), (2) et (4) et 295 paragraphe (1) c), d) et e) conformément à l'article 296 de la Loi.

3. Approbation du transfert de l'ensemble des éléments du patrimoine actif et passif de la Société aux Nouvelles Sociétés suite à la dissolution sans liquidation de la Société et essentiellement de la façon indiquée dans les bilans publiés ensemble avec le projet de scission publié conformément à la loi.

4. Approbation de l'attribution par les Nouvelles Sociétés aux actionnaires actuels de la Société, en échange de l'apport de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société, de quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune dans le capital de la nouvelle société NIVEOLE I S.A., de quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune dans le capital de la nouvelle société NIVEOLE II S.A. et de quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune dans le capital de la nouvelle société NIVEOLE III S.A., à chaque fois en proportion de leur participation dans la Société, ainsi que de l'entière libération de la valeur nominale des actions nouvellement émises de même que d'une prime d'émission correspondant à la différence entre l'actif net apporté et la valeur nominale des actions souscrites.

5. Constitution des Nouvelles Sociétés.

6. Approbation des modalités d'annulation des actions de la Société et des modalités de remise des actions émises par les Nouvelles Sociétés conformément au Projet de Scission.

7. Constatation de la réalisation de la scission et de la dissolution sans liquidation de la Société.

8. Conservation des documents sociaux de la Société.

9. Décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société.

(ii) Les noms des actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent ont été indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés signées ne varient par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, seront annexées au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

(iii) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions émises par la Société sont dûment représentées et ont accepté de délibérer sur l'ordre du jour, l'assemblée était dès lors régulièrement constituée et a pu valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés.

(iv) Après délibération, l'assemblée générale des actionnaires a pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

A décidé d'approuver et de réaliser la scission de la Société par constitution des trois Nouvelles Sociétés, conformément aux articles 288 et 307 de la Loi et conformément au projet de scission de la Société tel que publié au Mémorial C N° 1814 le 24 décembre 2002 conformément à l'article 290 de la Loi.

Seconde résolution

A décidé de renoncer à l'application de l'article 293, de l'article 294 paragraphes (1), (2) et (4) et de l'article 295 paragraphe (1) c), d) et e) conformément à l'article 296 de la Loi.

Troisième résolution

A constaté qu'aucun changement significatif n'est intervenu dans le patrimoine actif et passif de la Société depuis la réalisation du Projet de Scission, excepté le fait que la société LAMAGNA S.A. a été scindée en trois nouvelles sociétés luxembourgeoises sous la forme de sociétés anonymes ayant leurs sièges sociaux respectifs au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et ayant comme dénominations sociales LAMAGNA I S.A., LAMAGNA II S.A. et LAMAGNA III S.A., en conséquence de quoi la participation détenue par la Société dans LAMAGNA S.A. a été remplacée par une participation détenue dans chacune des trois nouvelles sociétés LAMAGNA I S.A., LAMAGNA II S.A. et LAMAGNA III S.A.

Projet de bilan d'ouverture de NIVEOLE I S.A. exprimé en euros

| | |
|------------------------------------|--------------|
| <i>Actif</i> | |
| Actif immobilisé | |
| LAMAGNA I S.A. (100%) | 4.109.341,00 |
| Actif circulant | |
| Trésorerie (argent en banque)..... | 565,00 |
| Total | 4.109.906,00 |
| <i>Passif</i> | |
| Capital et Réserves | |
| Capital souscrit..... | 31.000,00 |
| Prime d'émission | 2.306.698,00 |
| Dettes | |
| Billet à ordre..... | 1.771.199,00 |
| Frais accumulés..... | 1.009,00 |
| Total | 4.109.906,00 |

Projet de bilan d'ouverture de NIVEOLE II S.A. exprimé en euros

| | |
|------------------------------|------------|
| <i>Actif</i> | |
| Actif immobilisé | |
| LAMAGNA II S.A. (100%) | 248.503,00 |
| Total | 248.503,00 |
| <i>Passif</i> | |
| Capital et Réserves | |
| Capital souscrit..... | 31.000,00 |
| Prime d'émission | 14.808,00 |
| Dettes | |
| Billet à ordre..... | 202.442,00 |
| Frais accumulés..... | 253,00 |
| Total | 248.503,00 |

Projet de bilan d'ouverture de NIVEOLE III S.A. en euros

| | |
|-------------------------------|---------------|
| <i>Actif</i> | |
| Actif immobilisé | |
| LAMAGNA III S.A. (100%) | 28.648.476,00 |
| Total | 28.648.476,00 |
| <i>Passif</i> | |
| Capital et Réserves | |
| Capital souscrit..... | 31.000,00 |
| Prime d'émission | 27.392.790,00 |
| Dettes | |
| Billet à ordre..... | 1.223.989,00 |
| Frais accumulés..... | 698,00 |
| Total | 28.648.476,00 |

A décidé que conformément au Projet de Scission, la scission aura d'un point de vue comptable un effet rétroactif au 30 septembre 2002 et que tous les actes passés par la Société depuis le 30 septembre 2002 seront d'un point de vue comptable considérés comme ayant été passés au nom et pour le compte des Nouvelles Sociétés.

A décidé que dans le cas où un élément de l'actif de la Société n'est transmis à aucune des Nouvelles Sociétés et que lorsque la lecture du Projet de Scission n'apporte pas de réponse quant à une possible transmission, l'élément d'actif ou le montant correspondant à sa valeur devra être transmis aux Nouvelles Sociétés en proportion de l'actif apporté et transmis à chacune d'elles et décide que lorsqu'un élément du passif de la Société n'a été transmis à aucune des Nouvelles Sociétés et lorsque la lecture du Projet de Scission n'apporte pas de réponse quant à une possible transmission, chacune des sociétés en sera tenue conjointement et individuellement responsable. La responsabilité conjointe et individuelle des Nouvelles Sociétés se limitera néanmoins à l'actif net qui leur sera transmis.

Quatrième résolution

A décidé d'approuver l'attribution par les Nouvelles Sociétés aux actionnaires actuels de la Société, en échange de l'apport de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société, de quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune dans le capital de la nouvelle société NIVEOLE I S.A., de quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune dans le capital de la nouvelle société NIVEOLE II S.A. et de quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune dans le capital de la nouvelle société NIVEOLE III S.A., à chaque fois en proportion de leur participation dans la Société, et a constaté l'entière libération de la valeur nominale des actions nouvellement émises, de même que d'une prime d'émission correspondant à la différence entre l'actif net apporté et la valeur nominale des actions souscrites.

Cinquième résolution

A décidé de constituer chacune des Nouvelles Sociétés, dont les statuts seront rédigés tels que présentés dans le Projet de Scission et a prié le notaire soussigné de rédiger les statuts de chacune des Nouvelles Sociétés ainsi qu'il suit:

NIVEOLE I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Chapitre I^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les statuts.

La Société adopte la dénomination NIVEOLE I S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour seul objet l'acquisition, la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, leur administration, leur gestion et la mise en valeur celles-ci.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par action.

En plus du capital social, un compte de primes peut être établi auquel toutes les primes payées pour une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales d'un associé par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées ou des dépréciations nettes pas encore réalisées des investissements de la Société et/ou pour effectuer des distributions aux associés.

Art. 6. Forme des Actions. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III.- Conseil d'Administration, Commissaires aux Comptes

Art. 7. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs, les administrateurs restants peuvent se réunir et ont le droit d'élire par un vote majoritaire un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable entre autres de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président. Une réunion du conseil d'administration doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales des actionnaires, mais en son absence le conseil d'administration désignera un autre administrateur et l'assemblée générale des actionnaires désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour et la nature des opérations à effectuer.

Si tous les directeurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration et s'ils déclarent qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, cette réunion peut se tenir sans convocation préalable. Il pour-

ra également être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Toute réunion du conseil d'administration se tiendra à Luxembourg.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs en fonctions est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres personnes qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, directeur ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un administrateur ou directeur de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, directeur ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un administrateur ou directeur aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le conseil d'administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur ou du directeur seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

La Société indemniserait tout administrateur ou directeur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur ou de directeur de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Chapitre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 16. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier vendredi du mois d'avril de chaque année, à quinze heures trente.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 18. Procédure, vote. Les assemblées générales seront convoquées par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires aux comptes conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sauf dispositions contraires de la loi ou des présents statuts, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 19. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 20. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions de la loi.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des présents Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 22. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription

Ensuite, les parties comparantes, ayant ainsi arrêté les statuts de NIVEOLE I S.A., ont déclaré souscrire aux quinze mille cinq cents (15.500) nouvelles actions ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) et de libérer chaque action entièrement de même qu'une prime d'émission, qui correspond à la différence entre l'actif net apporté et la valeur nominale des actions souscrites par apport en nature consistant en la partie des éléments du patrimoine actif et passif de la Société scindée tels que présentés ci-dessous, étant constaté que conformément au Projet de Scission, la scission aura d'un point de vue comptable un effet rétroactif au 30 septembre 2002 et que tous les actes passés par la Société depuis le 30 septembre 2002 seront d'un point de vue comptable considérés comme ayant été passés au nom et pour le compte de NIVEOLE I S.A.

Actif apporté, exprimé en euros

Actif immobilisé

| | |
|-----------------------------|--------------|
| LAMAGNA I S.A. (100%) | 4.109.341,00 |
|-----------------------------|--------------|

Actif circulant

| | |
|-------------------------------------|--------|
| Trésorerie (argent en banque) | 565,00 |
|-------------------------------------|--------|

| | |
|-------------|--------------|
| Total | 4.109.906,00 |
|-------------|--------------|

Passif apporté, exprimé en euros

Capital et Réserves

| | |
|------------------------|--------------|
| Capital souscrit | 31.000,00 |
| Prime d'émission | 2.306.698,00 |

Dettes

| | |
|-----------------------|--------------|
| Billet à ordre | 1.771.199,00 |
| Frais accumulés | 1.009,00 |

| | |
|-------------|--------------|
| Total | 4.109.906,00 |
|-------------|--------------|

| Actionnaires | Capital souscrit | Nombre d'actions |
|----------------------------------|------------------|------------------|
| - Mme Maggy Kohl-Birget | 30,- EUR | 15 actions |
| - BEACHCAVE CORPORATION N.V..... | 30.970,- EUR | 15.485 actions |
| Total | 31.000,- EUR | 15.500 actions |

Constat

La preuve de tous ces paiements par apport en nature a été rapportée au notaire soussigné par un rapport du 21 février 2003 de Fiduciaire Auditlux, S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir, conformément aux articles 26-1 et 294 (3) de la Loi. Ce rapport, signé ne varietur par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, qui sera annexe au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps, vient aux conclusions suivantes:

«Sur base de nos procédures de vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que la valeur au 30 septembre 2002 des actifs moins les dettes attribuée à NIVEOLE I S.A. par NIVEOLE S.A. correspond au moins aux 15.500 actions ordinaires de 2,- Euro chacune, émises avec une prime d'émission de 2.306.698,- Euro.»

Le notaire soussigné a déclaré que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Pro Fisco

Comme les apports faits à la société NIVEOLE I S.A. font partie du patrimoine actif et passif de la société scindée NIVEOLE S.A., précitée, qui apporte la totalité de son patrimoine actif et passif, sans exception, à trois nouvelles sociétés anonymes NIVEOLE I S.A., NIVEOLE II S.A. et NIVEOLE III S.A., ayant toutes les trois leur siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, comme cet apport est rémunéré exclusivement par l'attribution d'actions et comme toutes les sociétés parties à l'opération ont leur siège statutaire sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg qui est un Etat membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 septembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Dispositions transitoires

La première année sociale de NIVEOLE I S.A. commencera à la date de constitution de la Société et finira le dernier jour de décembre 2003.

NIVEOLE II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Chapitre I^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les statuts.

La Société adopte la dénomination NIVEOLE II S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour seul objet l'acquisition, la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, leur administrer, leur gestion et la mise en valeur celles-ci.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par action.

En plus du capital social, un compte de primes peut être établi auquel toutes les primes payées pour une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales d'un associé par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées ou des dépréciations nettes pas encore réalisées des investissements de la Société et/ou pour effectuer des distributions aux associés.

Art. 6. Forme des Actions. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III.- Conseil d'Administration, Commissaire aux Comptes

Art. 7. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs, les administrateurs restants peuvent se réunir et ont le droit d'élire par un vote majoritaire un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable entre autres de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président. Une réunion du conseil d'administration doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales des actionnaires, mais en son absence le conseil d'administration désignera un autre administrateur et l'assemblée générale des actionnaires désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour et la nature des opérations à effectuer.

Si tous les directeurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration et s'ils déclarent qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, cette réunion peut se tenir sans convocation préalable. Il pourra également être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Toute réunion du conseil d'administration se tiendra à Luxembourg.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs en fonctions est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres personnes qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société y auront un intérêt

personnel, ou en seront administrateur, associé, directeur ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un administrateur ou directeur de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, directeur ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un administrateur ou directeur aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le conseil d'administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur ou du directeur seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

La Société indemnifiera tout administrateur ou directeur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur ou de directeur de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Chapitre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 16. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier vendredi du mois d'avril de chaque année, à seize heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 18. Procédure, vote. Les assemblées générales seront convoquées par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires aux comptes conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sauf dispositions contraires de la loi ou des présents statuts, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 19. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 20. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions de la loi.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des présents Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 22. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription

Ensuite, les parties comparantes, ayant ainsi arrêté les statuts de NIVEOLE II S.A., ont déclaré souscrire aux quinze mille cinq cents (15.500) nouvelles actions ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) et de libérer chaque action entièrement de même qu'une prime d'émission, qui correspond à la différence entre l'actif net apporté et la valeur nominale des actions souscrites par apport en nature consistant en la partie des éléments du patrimoine actif et passif de la Société scindée tels que présentés ci-dessous, étant constaté que conformément au Projet de Scission, la scission aura d'un point de vue comptable un effet rétroactif au 30 septembre 2002 et que tous les actes passés par la Société depuis le 30 septembre 2002 seront d'un point de vue comptable considérés comme ayant été passés au nom et pour le compte de NIVEOLE II S.A.

| | | |
|-----------------------------------|------------------|------------------|
| Actif apporté, exprimé en euros | | |
| <i>Actif immobilisé</i> | | |
| LAMAGNA II S.A. (100%) | | 248.503,00 |
| Total | | 248.503,00 |
| Passif apporté, exprimé en euros | | |
| <i>Capital et Réserves</i> | | |
| Capital souscrit | | 31.000,00 |
| Prime d'émission | | 14.808,00 |
| <i>Dettes</i> | | |
| Billet à ordre | | 202.442,00 |
| Frais accumulés | | 253,00 |
| Total | | 248.503,00 |
| Actionnaires | Capital souscrit | Nombre d'actions |
| - Mme Maggy Kohl-Birget | 30,- EUR | 15 actions |
| - BEACHCAVE CORPORATION N.V. | 30.970,- EUR | 15.485 actions |
| Total: | 31.000,- EUR | 15.500 actions |

Constat

La preuve de tous ces paiements par apport en nature a été rapportée au notaire soussigné par un rapport du 21 février 2003 de la FIDUCIAIRE AUDITLUX, S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir, conformément aux articles 26-1 et 294 (3) de la Loi. Ce rapport, signé et validé par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, qui sera annexe au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps, vient aux conclusions suivantes: «Sur base de nos procédures de vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que la valeur au 30 septembre 2002 des actifs moins les dettes attribués à NIVEOLE II S.A. par NIVEOLE S.A. correspond au moins aux 15.500 actions ordinaires de 2,- Euro chacune, émises avec une prime d'émission de 14.808,- Euro.»

Le notaire soussigné a déclaré que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Pro Fisco

Comme les apports faits à la société NIVEOLE II S.A. font partie du patrimoine actif et passif de la société scindée NIVEOLE S.A., précitée, qui apporte la totalité de son patrimoine actif et passif, sans exception, à trois nouvelles sociétés anonymes NIVEOLE I S.A., NIVEOLE II S.A. et NIVEOLE III S.A., ayant toutes les trois leur siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, comme cet apport est rémunéré exclusivement par l'attribution d'actions et comme toutes les sociétés parties à l'opération ont leur siège statutaire sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg

qui est un Etat membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 septembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Dispositions transitoires

La première année sociale de NIVEOLE II S.A. commencera à la date de constitution de la Société et finira le dernier jour de décembre 2003.

* * *

NIVEOLE III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Chapitre I^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les statuts.

La Société adopte la dénomination NIVEOLE III S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour seul objet l'acquisition, la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, leur administrer, leur gestion et la mise en valeur celles-ci.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par action.

En plus du capital social, un compte de primes peut être établi auquel toutes les primes payées pour une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales d'un associé par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées ou des dépréciations nettes pas encore réalisées des investissements de la Société et/ou pour effectuer des distributions aux associés.

Art. 6. Forme des Actions. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III.- Conseil d'Administration, Commissaire aux Comptes

Art. 7. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs, les administrateurs restants peuvent se réunir et ont le droit d'élire par un vote majoritaire un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable entre autres de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président. Une réunion du conseil d'administration doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales des actionnaires, mais en son absence le conseil d'administration désignera un autre administrateur et l'assemblée générale des actionnaires désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette

réunion. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour et la nature des opérations à effectuer.

Si tous les directeurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration et s'ils déclarent qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, cette réunion peut se tenir sans convocation préalable. Il pourra également être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Toute réunion du conseil d'administration se tiendra à Luxembourg.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs en fonctions est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres personnes qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, directeur ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un administrateur ou directeur de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, directeur ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un administrateur ou directeur aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le conseil d'administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur ou du directeur seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

La Société indemnisera tout administrateur ou directeur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur ou de directeur de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Chapitre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 16. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier vendredi du mois d'avril de chaque année, à seize heures trente.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 18. Procédure, vote. Les assemblées générales seront convoquées par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires aux comptes conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sauf dispositions contraires de la loi ou des présents statuts, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 19. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 20. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions de la loi.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des présents Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 22. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription

Ensuite, les parties comparantes, ayant ainsi arrêté les statuts de NIVEOLE III S.A., ont déclaré souscrire aux quinze mille cinq cents (15.500) nouvelles actions ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) et de libérer chaque action entièrement de même qu'une prime d'émission, qui correspond à la différence entre l'actif net apporté et la valeur nominale des actions souscrites par apport en nature consistant en la partie des éléments du patrimoine actif et passif de la Société scindée tels que présentés ci-dessous, étant constaté que conformément au Projet de Scission, la scission aura d'un point de vue comptable un effet rétroactif au 30 septembre 2002 et que tous les actes passés par la Société depuis le 30 septembre 2002 seront d'un point de vue comptable considérés comme ayant été passés au nom et pour le compte de NIVEOLE III S.A.

Actif apporté, exprimé en euros

Actif immobilisé

| | |
|-------------------------------|---------------|
| LAMAGNA III S.A. (100%) | 28.648.476,00 |
|-------------------------------|---------------|

| | |
|-------------|---------------|
| Total | 28.648.476,00 |
|-------------|---------------|

Passif apporté, exprimé en euros

Capital et Réserves

| | |
|----------------------------|---------------|
| Capital souscrit | 31.000,00 |
| Prime d'émission | 27.392.790,00 |

Dettes

| | |
|---------------------------|--------------|
| Billet à ordre | 1.223.989,00 |
| Frais accumulés | 698,00 |

| | |
|-----------------|---------------|
| Total | 26.648.476,00 |
|-----------------|---------------|

| Actionnaires | Capital souscrit | Nombre d'actions |
|--------------------------------------|------------------|------------------|
| - Mme Maggy Kohl-Birget | 30,- EUR | 15 actions |
| - BEACHCAVE CORPORATION N.V. | 30.970,- EUR | 15.485 actions |
| Total: | 31.000,- EUR | 15.500 actions |

Constat

La preuve de tous ces paiements par apport en nature a été rapportée au notaire soussigné par un rapport du 21 février 2003 de FIDUCIAIRE AUDITLUX, S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir, conformément aux articles 26-1 et 294 (3) de la Loi. Ce rapport, signé et validé par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, qui sera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps, vient aux conclusions suivantes:

«Sur base de nos procédures de vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que la valeur au 30 septembre 2002 des actifs moins les dettes attribués à NIVEOLE III S.A. par NIVEOLE S.A. correspond au moins aux 15.500 actions ordinaires de 2,- Euro chacune, émises avec une prime d'émission de 27.392.790,- Euro.»

Le notaire soussigné a déclaré que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Pro Fisco

Comme les apports faits à la société NIVEOLE III S.A. font partie du patrimoine actif et passif de la société scindée NIVEOLE S.A., précitée, qui apporte la totalité de son patrimoine actif et passif, sans exception, à trois nouvelles sociétés anonymes NIVEOLE I S.A., NIVEOLE II S.A. et NIVEOLE III S.A., ayant toutes les trois leur siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, comme cet apport est rémunéré exclusivement par l'attribution d'actions et comme toutes les sociétés parties à l'opération ont leur siège statutaire sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg qui est un Etat membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 septembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Dispositions transitoires

La première année sociale de NIVEOLE III S.A. commencera à la date de constitution de la Société et finira le dernier jour de décembre 2003.

* * *

Sixième résolution

A décidé d'approuver les modalités d'annulation des actions de la Société et les modalités de remise des actions émises par les Nouvelles Sociétés tel que présenté dans le Projet de Scission.

Septième résolution

A constaté la réalisation de la scission au sens de l'article 301 de la Loi, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la Loi sur l'effet de la scission vis-à-vis des tiers et la dissolution sans liquidation de la Société suite à cette réalisation de la scission.

Huitième résolution

A décidé ensuite que les documents sociaux de la Société seront conservés pendant le délai minimum légal au siège social de la Société.

Neuvième résolution

L'assemblée a décidé de donner pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Assemblée générale extraordinaire de NIVEOLE I S.A.

Madame Maggy Kohl-Birget et la société BEACHCAVE CORPORATION N.V., préqualifiées, représentant la totalité du capital social souscrit de NIVEOLE I S.A., se reconnaissant régulièrement convoquées, ont tenu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires et ayant vérifié que la présente assemblée a été régulièrement constituée, ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a fixé à trois (3) le nombre des administrateurs et a nommé les personnes suivantes administrateurs pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels pour la période prenant fin au 31 décembre 2003:

a) Monsieur Armin Rudi Kirchner, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

b) Monsieur Hugo J.L. Neuman, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

c) TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 84.993 et dont le siège social se situe à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

2. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a fixé à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et a nommé la personne suivante commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels pour la période prenant fin au 31 décembre 2002:

L'ALLIANCE RÉVISION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 46.498 et dont le siège social se situe à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

3. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a autorisé, conformément aux dispositions des statuts actuels de la Société et de la loi, le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs de la Société.

4. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé que le siège social de la Société serait situé à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Assemblée générale extraordinaire de NIVEOLE II S.A.

Madame Maggy Kohl-Birget et la société BEACHCAVE CORPORATION N.V., préqualifiées, représentant la totalité du capital social souscrit de NIVEOLE II S.A., se reconnaissant régulièrement convoquées, ont tenu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires et ayant vérifié que la présente assemblée a été régulièrement constituée, ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a fixé à trois (3) le nombre des administrateurs et a nommé les personnes suivantes administrateurs pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels pour la période prenant fin au 31 décembre 2003:

a) Monsieur Armin Rudi Kirchner, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

b) Monsieur Hugo J.L. Neuman, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

c) TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 84.993 et dont le siège social se situe à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

2. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a fixé à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et a nommé la personne suivante commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels pour la période prenant fin au 31 décembre 2002:

L'ALLIANCE RÉVISION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 46.498 et dont le siège social se situe à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

3. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a autorisé, conformément aux dispositions des statuts actuels de la Société et de la loi, le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs de la Société.

4. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé que le siège social de la Société serait situé à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Assemblée générale extraordinaire de NIVEOLE III S.A.

Madame Maggy Kohl-Birget et la société BEACHCAVE CORPORATION N.V., préqualifiées, représentant la totalité du capital social souscrit de NIVEOLE III S.A., se reconnaissant régulièrement convoquées, ont tenu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires et ayant vérifié que la présente assemblée a été régulièrement constituée, ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a fixé à trois (3) le nombre des administrateurs et a nommé les personnes suivantes administrateurs pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels pour la période prenant fin au 31 décembre 2003:

a) Monsieur Armin Rudi Kirchner, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

b) Monsieur Hugo J.L. Neuman, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

c) TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 84.993 et dont le siège social se situe à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

2. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a fixé à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et a nommé la personne suivante commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels pour la période prenant fin au 31 décembre 2002:

L'ALLIANCE RÉVISION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 46.498 et dont le siège social se situe à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

3. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a autorisé, conformément aux dispositions des statuts actuels de la Société et de la loi, le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs de la Société.

4. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé que le siège social de la Société serait situé à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Constat

Le notaire soussigné a déclaré, conformément à l'article 300 (2) de la Loi, avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et des formalités incombant à la Société ainsi que le projet de scission.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ onze mille cent trente euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.P. Spang, G. Surply, J.-M. Schmit, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 mars 2003, vol. 875, fol. 45, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 avril 2003.

J.-J. Wagner.

(019497.3/239/1746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

SSCC LUX VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 3.910.000,-

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 82.210.

En date du 12 avril 2003, la société STONE CONTAINER CORPORATION dont le siège social est au 150 Michigan Avenue, Chicago, Illinois 60601, Etats-Unis a démissionné de son mandat de gérant de la société SSCC LUX VI, S.à r.l., avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02993. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024406.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

BUSINESS BROADCASTING EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 40.444.

Constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mai 1992, acte publié au Mémorial C numéro 462 du 14 octobre 1992, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 23 décembre 1994, publiée au Mémorial C numéro 200 du 5 mai 1995, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 14 novembre 1997, publiée au Mémorial C 104 du 18 février 1998, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 15 septembre 2000, publiée au Mémorial C numéro 190 du 13 mars 2001, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 octobre 2002, acte publié au Mémorial C numéro 1711 du 29 novembre 2002.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04409, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour BUSINESS BROADCASTING EUROPE, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE

Signature

(024861.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

NEVAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 79.081.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg le 8 mai 2003*

Monsieur De Bernardi Angelo, Monsieur Heitz Jean-Marc et Monsieur Lanners René sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Innocenti Federico est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme
NEVAL INVESTMENT S.A.
A. De Bernardi / J.-M. Heitz
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03726. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024694.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

LAMPOS INVESTISSEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 75.670.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 3 avril 2003 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 4 septembre 2002, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société de EUR 100,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

| Désignation de l'associé | Nombre de parts |
|--------------------------|-----------------|
| LINK FINANCING Ltd | 3.000 |
| Total | 3.000 |

Luxembourg, le 3 avril 2003.

D. C. Oppelaar / B. Zech
Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AD03324. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024415.3/724/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

CHRISTOPHER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 14, rue d'Epernay.
R. C. Luxembourg B 77.700.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 13 mai 2003, numéro 2003/0702 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 14 mai 2003, volume 427, folio 12, case 6, que la société à responsabilité limitée CHRISTOPHER, S.à r.l., avec siège social à L-1490 Luxembourg, 14, rue d'Epernay, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, prédit, en date du 16 août 2000, publié au Mémorial C, numéro 120 du 16 février 2001, dont les statuts ont été modifiés suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 octobre 2001, publiée au Mémorial C, numéro 382 du 8 mars 2002, a été dissoute avec effet rétroactif au 30 avril 2003.

La société n'a plus d'activités.

Décharge pleine et entière est accordée à la gérante administrative Madame Bianca Bartolozzi et au gérant technique Monsieur Romain Damiani.

Madame Bianca Bartolozzi a déclaré en outre que la liquidation de la société prédite a été achevée et il déclare assumer tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années au domicile de Madame Bianca Bartolozzi à L-4841 Oberkorn, 52, rue Oschterbour.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 mai 2003.

A. Weber.

(025004.3/236/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

CARRARO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 68.721.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mai 2003.

CARRARO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(024918.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

CARRARO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 68.721.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue de manière anticipée le 9 mai 2003*

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'administration

Monsieur Mario Carraro, entrepreneur, demeurant à Campodarsego (Italie), président;
Monsieur Tomaso Carraro, dirigeant d'entreprise, demeurant à Campodarsego (Italie), administrateur;
Monsieur Enrico Gomiero, dirigeant d'entreprise, demeurant à Campodarsego (Italie), administrateur;
Monsieur Onofrio Tonin, dirigeant d'entreprise, demeurant à Campodarsego (Italie), administrateur;
Monsieur Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Monsieur Gabriele Del Torchio, dirigeant d'entreprise, demeurant à Campodarsego (Italie), administrateur.

Commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARRARO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05284. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024914.3/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

HR GROUP S.A., Aktiengesellschaft.

Siège social: Luxembourg.
H. R. Luxemburg B 59.094.

—
AUFLÖSUNG

Auszug

Aus einer Urkunde, aufgenommen durch Notar Marthe Thyès-Walch, im Amtssitze zu Luxemburg, am 13. Mai 2003, einregistriert zu Luxemburg, am 15. Mai 2003, Band 17CS, Blatt 77, Feld 7, geht hervor, dass die Aktiengesellschaft HR GROUP, mit Sitz zu Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg, unter der Nummer 59.094, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen am 14. Mai 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 423 vom 4. August 1997, deren Satzung abgeändert wurde gemäss Urkunde aufgenommen am 28. Oktober 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 173 vom 26. Februar 2000, mit einem Gesellschaftskapital von achtunddreissig Millionen fünfhunderttausend Luxemburger Franken (38.500.000,- LUF), eingeteilt in achtunddreissigtausendfünfhundert (38.500) voll eingezahlte Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF), durch die Verinigung aller Aktien in einer Hand, rechtlich liquidiert und aufgelöst wurde.

Für gleichlautenden Auszug zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 23. Mai 2003.

M. Thyès-Walch.

(025010.3/233/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

DIONEA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.664.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AE05296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mai 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(024933.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

DIONEA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.664.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue de manière extraordinaire le 21 mai 2003*

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002 comme suit:

Conseil d'administration

Monsieur Guglielmo Frasoni, consultant, demeurant à I-Roma, président;
Monsieur Luca Chechinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Monsieur Jean-Pierre Verlaine, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Monsieur Jean-Marc Leonard, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Madame Isabelle Dumont, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

AACO, S.à r.l., 6 rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05295. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024928.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

NORDEA BANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg-Findel, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 14.157.

Modification concernant les signataires autorisés de la société NORDEA BANK S.A., ayant son siège social au 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel-Luxembourg, inscrite section B numéro 14.157.

(Changes concerning the authorised signatories of the company NORDEA BANK S.A., having its registered office at 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel-Luxembourg, registration number B 14.157.

Conseil d'Administration (Board of Directors)

Christian Clausen, Président;
Jan Petter Borvik;
Thomas Ericsson;
Jhon Mortensen;
Eira Palin-Lehtinen;
Henrik Priergaard.

Direction (Management)

Jhon Mortensen, Managing Director;
Lars Højberg, Deputy Managing Director.

Personnel exécutif (Executive Staff)

Thomas Berg;
Jakob Kresten Bruun;
Erik Herskind;
Jens Høgh;

Jørgen Jakobsen;
 Peter Jarbøl;
 Steffen Bruun Jensen;
 Torben Bygballe Johansen;
 Klaus Johnbeck;
 Per Molin;
 Kim Asger Olsen;
 Arly Petersen;
 Mikael Petersen;
 Jukka Pirskanen;
 Michael Secher;
 Jeroen van der Molen;
 Henrik Wetterstrand.

Titulaires de procuration (Holders of Procuration)

Lars Høgh Andersen;
 Henrik Brøchner;
 Geraldine Cadogan;
 Lars Storm Christensen;
 Majbrit Christiansen;
 Christa Decker;
 Jürgen Ebel;
 Eric Fidesser;
 Christian Frisquet;
 Mette Garby;
 Mike Gehlen;
 Gilbert Grethen;
 Jens Hansen;
 Lars Alstrup Hansen;
 Lars Jul Hansen;
 Jens Hasse;
 Inge Hedegaard;
 Olivier Humblet;
 Vivi Ingwersen;
 John Iversen;
 Veli-Matti Jaatinen;
 Mogens Jepsen;
 Roberth Josefsson;
 Palle Kay;
 Netty Knebel;
 Leif Knudsen;
 Jan Lange;
 Kristian Larsen;
 Jackie Legille;
 Joël Lequeux;
 Markus Lindahl;
 Finn Madsen;
 Koen Myny;
 Tom Stubbe Olsen;
 Annette Pop;
 Jan Sabroe;
 Henrik Sode;
 Marcel Sweers;
 Thomas Tuborgh;
 Antonino Vieni.

- Toute inscription concernant les signataires autorisés faite par une réquisition précédente est à rayer. (Each inscription concerning the authorised signatories done by a previous application has to be deleted).

Luxembourg, le 16 mai 2003.

NORDEA BANK S.A.

J. Mortensen / J. van der Molen

Managing Director / Legal Counsel

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04406. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025163.2//87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

BK ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 73.619.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg le 6 mai 2003*

Monsieur Innocenti Federico, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme
BK ENTERPRISES S.A.
M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04405. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024699.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

CHEN LING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.826.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04439, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 mai 2003.

Signature.

(024855.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

CRYSTAL PALACE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
(anc. CRYSTAL PALACE INVESTMENTS HOLDING S.A.).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE04192, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

| | |
|---------------------------|-----------------|
| Résultats reportés | - 15.661,39 EUR |
| Perte de l'exercice | - 30.674,41 EUR |
| Report à nouveau | - 46.335,80 EUR |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025153.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

CRYSTAL PALACE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
(anc. CRYSTAL PALACE INVESTMENTS HOLDING S.A.).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE04193, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

| | |
|---------------------------|-----------------|
| Résultats reportés | - 46.335,80 EUR |
| Perte de l'exercice | - 19.003,65 EUR |
| Report à nouveau | - 65.339,45 EUR |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025155.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

PHI-LOGOS A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9755 Hupperdange, Maison 43.
R. C. Diekirch B 5.222.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 22 mai 2003, réf. DSO-AE00154, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hupperdange, le 23 mai 2003.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(901171.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2003.

REISDORFF INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.
R. C. Diekirch B 4.763.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 22 mai 2003, réf. DSO-AE00152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 23 mai 2003.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(901172.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2003.

CDR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 19, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 53.077.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

Signature.

(024864.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

AGROSTAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 15, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 49.190.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Diekirch, le 14 mai 2003, réf. DSO-AE00092, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 mai 2003.

Signature.

(024866.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

CIRIO DEL MONTE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.468.

—
Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2003, GRANT THORNTON, REVISION ET CONSEIL S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, a été appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes pour l'exercice 2002, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009, en remplacement de DE-LOITTE & TOUCHE S.A., Luxembourg.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

CIRIO DEL MONTE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03319. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024942.3/1017/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

VELVETA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 63.883.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03609, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(025043.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

VELVETA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 63.883.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03612, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(025044.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

BREMBO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.768.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2003, réf. LSO-AE05275, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Signatures / Signatures

Un administrateur / Un administrateur

(024902.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

CAIRNBULG HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 70.408.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour CAIRNBULG HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03323. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024944.3/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

ICT EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 84.502.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Signature.

(025005.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

FIN.OP. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 69.059.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour FIN.OP. S.A., Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(024951.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

CARON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 81.756.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03330, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour CARON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(024953.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

STRATOS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssiz: Luxembourg.
H. R. Luxemburg B 72.686.

AUFLÖSUNG*Auszug*

Aus einer Urkunde aufgenommen durch Notar Marthe Thyès-Walch, im Amtssitze zu Luxemburg, am 13. Mai 2003, einregistriert zu Luxemburg, am 15. Mai 2003, Band 17CS, Blatt 77, Feld 8, geht hervor, dass die Holdinggesellschaft STRATOS INTERNATIONAL HOLDING S.A., mit Sitz zu Luxemburg, eintragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg unter der Nummer 72.686, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen am 17. November 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 56 vom 18. Januar 2000, deren Satzung seitdem nicht abgeändert wurde, mit einem Gesellschaftskapital von einer Million USD (1.000.000,- USD), eingeteilt in einhundert (100) voll eingezahlte Aktien mit einem Nominalwert von je zehntausend USD (10.000,- USD), durch die Vereinigung aller Aktien in einer Hand, rechtlich liquidiert und aufgelöst wurde.

Für gleichlautenden Auszug, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 23. Mai 2003.

M. Thyès-Walch.

(025011.3/233/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

I.B.T. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 80.817.

Les comptes annuels au 31 mars 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE04176, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

| | |
|-------------------------------------|-----------------|
| Résultats reportés | - 27.688,05 EUR |
| Bénéfice de l'exercice | 219.065,49 EUR |
| ./. Affectation à la réserve légale | - 3.500,00 EUR |
| ./. Distribution d'un dividende | - 30.000,00 EUR |
| Report à nouveau | 157.877,44 EUR |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025144.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

AXEL DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 62.227.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour AXEL DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(024954.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

DELFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 40.546.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour DELFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(024956.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

**EUROFUNDLUX, EUROMOBILIARE INTERNATIONAL FUN SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 82.461.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui s'est tenue à Luxembourg le 28 avril 2003*

Monsieur Lucio Zanon di Valgiurata, Monsieur Fulvio Albarelli, Monsieur Giuliano Baroni, Monsieur Iones Montepietra et Maître Alex Schmitt, ont été nommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans.

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. a été nommée aux fonctions de Réviseur d'entreprises pour la même période.

Leurs mandats viendront à échéance au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour EUROMOBILIARE INTERNATIONAL FUN SICAV

CREDEM INTERNATIONAL (LUX) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05355. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025040.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

HOLZANLAGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 77.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE04179, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

| | |
|---------------------------|-----------------|
| Résultats reportés | - 19.732,83 EUR |
| Perte de l'exercice | - 13.245,50 EUR |
| Report à nouveau | - 32.978,33 EUR |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025147.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

MD TRADING AG, Société Anonyme.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 72.069.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Signature.

(025008.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

BALADIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 54.239.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03559, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(025020.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

DOMANIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 54.243.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(025023.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

AMFICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 88.299.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05198, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(025024.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

INVEST ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 79.994.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03572, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(025037.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

**JAMBLIN COMPANY S.A., Société Anonyme,
(anc. JAMBLIN HOLDING COMPANY S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 47.056.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03574, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(025038.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

PAX VENTURE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 73.177.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03577, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(025039.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

QUANTUMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 63.471.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03581, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(025041.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

SALROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 78.197.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE003584, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(025042.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

KEYTRADE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 69.935.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE025585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Signature

(025045.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

LA RIVIERE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 80.897.

—
*Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion
du Conseil d'Administration du 20 mai 2003*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 20 mai 2003 que Monsieur José Jimenez démissionne de son poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration coopte, en remplacement de Monsieur José Jimenez, Monsieur Manuel Bordignon demeurant à Mompach.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour réquisition et publication

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04789. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025087.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

LABORDE HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 28.099.

—
*Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion
du Conseil d'Administration du 20 mai 2003*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 20 mai 2003 que Monsieur José Jimenez démissionne de son poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration coopte, en remplacement de Monsieur José Jimenez, Monsieur Manuel Bordignon demeurant à Mompach.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour réquisition et publication

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04792. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025091.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

INVEST CONTROL SERVICES ADMINISTRATIFS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 23.230.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, réf. LSO-AD05287, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

INVEST CONTROL, SERVICES ADMINISTRATIFS, S.à r.l.

Signature

(025109.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

FUND-MARKET FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.633.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg en 2003, réf. LSO-AE05099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

N. Uhl

(025115.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

TAURUS PARTICIPATIONS S.A.H., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 40.018.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

TAURUS PARTICIPATIONS S.A.H. en liquidation

Signature

Le Liquidateur

(025113.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 31.619.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04383, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A.

NORDEA BANK S.A.

Signatures

(025119.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

GRAM & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 59.845.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE04183, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

| | |
|---------------------------|-----------------|
| Résultats reportés | - 38.212,39 EUR |
| Perte de l'exercice | - 11.718,90 EUR |
| Report à nouveau | - 49.931,29 EUR |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025148.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

FININC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.193.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05634, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 mai 2003.

Signature.

(025193.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.
